

Titre Professionnel Responsable d'établissement marchand en contrat d'apprentissage

Objectifs

- Coordonner et améliorer l'activité commerciale de l'établissement marchand
- Contribuer aux orientations stratégiques de l'enseigne et optimiser la performance économique de l'établissement marchand
- Manager les salariés de l'établissement marchand

Prérequis

Bac +2 ou équivalent ou niveau supérieur

Durée de la formation

- 18 à 24 mois

Modalité et délais d'accès

Modalités : Contrat d'apprentissage

Délais : Aucun recrutement en cours pour cette formation d'ici décembre 2026.

Coût

- Formation prise en charge au coût contrat OPCO publié sur : <https://www.francecompetences.fr> dans le cadre de contrats en alternance

Diplôme

Titre professionnel Responsable d'établissement marchand de niveau 6 (Bac +3 / +4) - Code RNCP : 38666- Date d'échéance de l'enregistrement : 03/03/2029 - Nom du certificateur : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion

Public

Demandeurs d'emploi, salariés

Contenu

- Gérer la chaîne d'approvisionnement de l'établissement marchand
- Piloter l'offre commerciale de l'établissement marchand
- Bâtir et développer l'expérience client
- Contribuer aux orientations stratégiques de l'enseigne
- Etablir et présenter les prévisionnels de l'établissement marchand
- Analyser les performances de l'établissement marchand et définir les actions correctives
- Piloter les processus de recrutement et d'intégration des salariés de l'établissement marchand
- Optimiser la performance collective des équipes et la performance individuelle des salariés de l'établissement marchand
- Manager l'activité quotidienne de l'établissement marchand et favoriser la cohésion des équipes
- Mobiliser les équipes dans la gestion des projets de l'établissement marchand

Modalités pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques s'appuient sur le principe de l'alternance des apprentissages, entre le centre de formation, et l'entreprise formatrice. Pour donner du sens aux apprentissages, l'alliance entre apports théoriques et applications pratiques est systématiquement recherchée. L'équipe pédagogique -constituée pour partie de professionnels reconnus dans leur métier - propose des situations d'apprentissages concrètes, variées et professionnalisantes

Modalités d'évaluations

Les compétences des candidats pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury habilité par la DEETS. Pour cela, les membres du jury s'appuient sur : une mise en situation professionnelle, un entretien technique, un questionnement à partir de productions, les résultats des évaluations passées en cours de formation (ECF), un entretien final permettant d'échanger sur le dossier professionnel.

Le titre professionnel s'obtient par la validation de chaque CCP. En cas de validation partielle du titre professionnel, les candidats ont la possibilité de se présenter de nouveau à une session d'examen pour valider le ou les CCP manquants, dans la limite de la durée de validité du titre professionnel.

Evaluations et modalités d'obtention du diplôme ou titre

Les compétences des candidats pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury sur :

- ✓ La mise en situation professionnelle écrite : à partir d'informations et de consignes, le candidat traite différents dossiers et produit les documents nécessaires, dans le respect des délais et des procédures.
- ✓ Les résultats des évaluations passées en Cours de formation.
- ✓ L'entretien technique avec le jury qui permet au candidat de présenter ses travaux et d'argumenter ses choix relatifs à la mise en situation.

Si les candidats obtiennent seulement un ou plusieurs Certificats de Compétences Professionnelles, ils ont la possibilité de se représenter au(x) CCP restant à valider, dans la limite de la durée de validité du titre professionnel. En cas d'échec complet sans aucun CCP obtenu, les candidats peuvent, après accord du jury, repasser l'examen 3 fois dans un délai d'un an maximum à compter de la date de la première épreuve et dans la limite de la date de validité du Titre professionnel.

Dans le cadre de la validation par CCP, le candidat est évalué sur la base des éléments suivants : une épreuve de synthèse et la présentation d'un Dossier Professionnel. Après obtention de tous les CCP, le jury conduit un entretien avec le candidat pour l'obtention du Titre complet.

Equivalence : Absence d'équivalences et de passerelles sur cette formation

Indicateurs

Pas de données accessibles actuellement
Pas de données accessibles actuellement

Les indicateurs de résultats cités à l'article L.6111-8 Du code du travail sont disponibles sur

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Débouchés

Emplois : Gérant de magasin, gestionnaire de centre de profit, directeur de magasin, directeur de supermarché, directeur de grande surface, directeur de drive, directeur de supermarché de proximité, responsable de surface de vente, responsable de supermarché, responsable / animateur, responsable de magasin, responsable de boutique, responsable de succursale, responsable de point de vente, responsable de département, responsable e-commerce - Taux global dans l'emploi et Taux d'insertion non disponible. Les taux d'obtention du titre professionnel, de poursuite d'études, d'interruption en cours de formation et d'insertion professionnelles des sortants, à la suite des formations dispensées ne peuvent être calculées (formation en cours).

Entreprises : Grandes et moyennes surfaces alimentaires ou spécialisées, Boutiques, Négoces interentreprises, Autre établissement marchand

Suite de parcours : Ecole de commerce (Bac +5) - Master en management

Handicap et Accessibilité

Si vous avez des contraintes particulières liées à une situation de handicap, veuillez nous contacter au préalable afin que nous puissions, dans la mesure du possible, adapter l'action de formation.

Contacts

☎ 02 62 666 683 -
contact@axeressourceformation.fr